

Taux de cotisation

CCN du Personnel des cabinets médicaux (3168)

Personnel non cadre

À compter d'avril 2023

Garanties	Taux de cotisation global	Taux de cotisation employeur	Taux de cotisation salarié
Décès	0,21%	0,13%	0,08%
Frais d'obsèques	0,05%	0,03%	0,02%
Incapacité de travail	1,59%	0,94%*	0,65%
Incapacité Permanente	0,58%	0,36%	0,22%
Rente éducation	0,10%	0,06%	0,04%
Rente handicap	0,03%	0,02%	0,01%
Total	2,56% TA-TB	1,54% TA-TB	1,02% TA-TB

* La part de l'employeur correspond à la prise en charge à 100% du maintien de salaire. Cette cotisation est exonérée de CSG/CRDS.